



# La Tchadienne d'Electricité

## التشاديين للكهرباء

DIRECTION GENERALE  
CELLULE D'EXÉCUTION DE PROJETS  
PASSATION DES MARCHES

Date : le 14 janvier 2026

N°**004**/TchadElec/DG/CEP /PM/2026

### APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

(Services de consultants – Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC / QCBS))

Pays : République du Tchad

Entité : Cellule d'Exécution des Projets de la Société Nationale d'Électricité  
(CEP-SNE, devenue CEP-TchadElec)

Projet : Projet d'Accroissement de l'Accès à l'Énergie au Tchad (PAAET)

Référence du projet : P174495 – Don IDA D985-TD

Intitulé de la mission : Mission d'Assistance Technique Stratégique

Élaboration de manuels de procédures opérationnelles de TchadElec

#### 1. Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Accroissement de l'Accès à l'Énergie au Tchad (PAAET), financé par la Banque mondiale, le Gouvernement de la République du Tchad a engagé une réforme structurelle du secteur de l'électricité visant à améliorer durablement la gouvernance, la performance opérationnelle et la qualité du service public de l'électricité.

À la suite de la dissolution de la Société Nationale d'Électricité (SNE) et de la mise en place de la Tchadienne d'Électricité (TchadElec), cette dernière a engagé un processus de structuration et de formalisation de ses référentiels internes. Après les volets administratif, financier et comptable, la TchadElec souhaite désormais se doter d'un manuel consolidé de procédures opérationnelles, couvrant l'ensemble de ses métiers techniques, commerciaux et supports.

#### 2. Objectif général de la mission

L'objectif général de la mission est d'élaborer, pour le compte de la TchadElec, un manuel, par Direction, consolidé de procédures opérationnelles, structuré, homogène et conforme aux bonnes pratiques internationales, couvrant l'ensemble des processus critiques :

- Des Directions Techniques, De la Direction Commerciale et du Marketing,
- Et des Directions Supports (hors finances et ressources humaines et passation de marchés)

#### 3. Étendue indicative des prestations

La mission portera notamment sur les trois volets fonctionnels suivants :

Volet 1 – Directions Techniques

Volet 2 – Direction Commerciale et Marketing

Volet 3 – Directions Supports

#### 4. Durée indicative de la mission

La durée prévisionnelle de la mission est estimée à douze (12) mois calendaires.

#### 5. Méthode de sélection

Le consultant sera sélectionné conformément aux dispositions du Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs, selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC / QCBS). La présente Manifestation d'Intérêt a pour seul objet l'établissement d'une liste restreinte de cabinets qualifiés.

Aucune offre technique détaillée ni offre financière n'est exigée à ce stade.

#### 6. Conditions d'éligibilité et conflits d'intérêts

Les cabinets de consultants intéressés doivent remplir les conditions suivantes :

- Être légalement constitués et éligibles conformément aux dispositions du Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs applicables aux services de consultants ;

- Ne faire l'objet d'aucune sanction, suspension ou déclaration d'inéligibilité prononcée par la Banque mondiale ou par toute autre institution multilatérale de développement ;
- Disposer d'une capacité technique, organisationnelle et financière suffisante pour exécuter une mission d'assistance institutionnelle et organisationnelle de complexité comparable à celle objet du présent Avis à Sollicitation de Manifestations d'Intérêt.

#### **Conflits d'intérêts**

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur les dispositions de la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du *Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI* de la Banque mondiale, en date de juillet 2016, mis à jour en novembre 2017, août 2018, novembre 2020 et septembre 2023 (ci-après dénommé le « Règlement de Passation des Marchés »), qui énoncent la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

#### **Associations et groupements**

Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes afin de renforcer leurs qualifications. Ils devront indiquer clairement si cette association prend la forme :D'un groupement, ou D'une sous-traitance.

Dans le cas d'un groupement, tous les membres seront solidairement responsables de l'exécution de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés, conformément aux dispositions du Règlement de Passation des Marchés.

#### **7. Expérience et qualifications requises (critères de présélection)**

Les cabinets devront démontrer : Au moins **dix (10)** années d'expérience dans des missions d'assistance technique, de conseil organisationnel ou de modernisation institutionnelle, Une expérience avérée dans au moins **trois (03)** des domaines suivants : Élaboration de procédures opérationnelles intégrées, Réformes institutionnelles et restructuration d'entreprises publiques, Gouvernance et organisation des utilities ;Amélioration des performances techniques et commerciales ;Intégration de procédures dans des systèmes d'information (ERP, GMAO, SCADA). Et Au moins trois (03) références similaires réalisées au cours des dix (10) dernières années.

#### **8. Modalités de soumission des Manifestations d'Intérêt**

Les cabinets intéressés doivent fournir un dossier de Manifestation d'Intérêt comprenant exclusivement : Une lettre de manifestation d'intérêt signée, Une présentation succincte du cabinet ; La description de l'expérience générale et spécifique pertinente ; La liste des références similaires ; Toute information jugée utile pour apprécier les qualifications du cabinet.

**Aucune offre technique détaillée ni offre financière ne doit être soumise à ce stade.**

Les cabinets peuvent s'associer sous forme de groupement ou de sous-traitance. La nature de l'association doit être clairement indiquée.

#### **9. Etablissement de la liste restreinte**

À l'issue de l'évaluation des Manifestations d'Intérêt, une liste restreinte de cabinets qualifiés sera établie conformément aux règles de la Banque mondiale et soumise, le cas échéant, à son Avis de Non-Objection. Seuls les cabinets figurant sur cette liste seront invités à soumettre une Demande de Propositions (DP).

#### **10. Modalités de soumission des manifestations d'intérêt**

Les manifestations d'intérêt, rédigées en langue française, doivent être transmises :

- Sous pli fermé, ou Par voie électronique,

à l'adresse suivante : Cellule d'Exécution de Projets (CEP-TchadElec) : sise au quartier Béguinage, Av.

SAHOULBA GONTCHOME, Rue 3054 à côté de la résidence de l'ambassade du Niger Code postal : BP 44

Ville : N'Djamena Pays : Tchad : +235 22 51 03 04A dresse électronique : [pirect.cep@gmail.com](mailto:pirect.cep@gmail.com)

Au plus tard le **24/02/2026** à 15 heures précises (heure locale de N'Djaména), avec la mention :

**« Manifestation d'Intérêt – Mission d'Assistance : Élaboration de manuels des procédures opérationnelles de TchadElec »**

#### **11. Consultation des Termes de Référence**

Les Termes de Référence (TDR) peuvent être consultés : Sur le site internet : <https://cep-sne.td> Et/ou auprès du Secrétariat de la Cellule d'Exécution des Projets (CEP-TchadElec)

